REPUBLIQUE FRANCAISE
DEPARTEMENT DE LA GIRONDE

PROCÈS VERBAL
DE SÉANCE DU CONSEIL MUNICIPAL

L'an deux mille vingt-six, le cinq juin à 19 heures 30, Le conseil municipal de la commune de Casseuil dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire à la mairie, sous la présidence de Monsieur GAUTHIER David, maire.

Nombre de Membres en exercice : 11

Date de la convocation : 29/05/2026

Présents : Messieurs GAUTHIER David, DARNAUZAN Christine, LEROY Mylène, LABADIE Christophe, MARMOTIN Laëtitia, BIDAURY Sébastien, LAROCHE Adelaïde, NETO Trecy, AVEZOU Romain, MASSON Jean-Claude

Absents excusés : ARMISEN Jean-Yves

Secrétaire de séance : LAROCHE Adelaïde

Monsieur le Maire débute l'ordre du jour en demandant l'ajout d'une délibération renouvelant le contrat de Mme Arlette SUBINLOU et attribuant des heures supplémentaires de ménages.
Le conseil accepte à l'unanimité cet ajout.

ORDRE DU JOUR

1) Approbation du procès-verbal du 23/04/206
2) Délibération des délégués du Conseil municipal et de leurs suppléants en vue des élections sénatoriales de Septembre 2026
3) Délibération désignant un représentant au sein du C.L.E.C.T (Commission Locale d'Evaluation des Charges Transférées) à la Communauté de Communes du Réolais en Sud Gironde
4) Délibération renouvelant le contrat de Mme Arlette SUBINLOU et attribuant des heures supplémentaires de ménages
5) Questions diverses.

SÉANCE

1) Approbation du procès-verbal du 23/04/206

Le procès-verbal de la séance du 23/04/2026 n'appelant aucune observation, est adopté à l'unanimité par le Conseil Municipal.

2) Délibération des délégués du Conseil municipal et de leurs suppléants en vue des élections sénatoriales de Septembre 2026

Vu le code électoral ;

Vu le décret n° 2026-301 du 21 avril 2026 portant convocation des collèges électoraux pour l'élection des sénateurs ; Vu l'instruction n° IOMA2308397J du 30 mars 2023 relative à la désignation des délégués des conseils municipaux et de leurs suppléants et établissement du tableau des électeurs sénatoriaux (en attente de la nouvelle instruction) ;

Vu l'arrêté préfectoral pris en date du 18 Mai 2026 indiquant le nombre de délégués et de suppléants à élire dans la commune ;

1) Composition du bureau électoral

M. le Maire indique que le bureau électoral est composé par les deux membres du conseil municipal les plus âgés à l'ouverture du scrutin et des deux membres présents les plus jeunes, il s'agit de Mme DARNAUZAN Christine, Mr MASSON Jean-Claude, Mr Romain AVEZOU et Mme NETO Trecy.

La présidence du bureau est assurée par ses soins.

2) Élection du délégué

Les candidatures enregistrées : M. MASSON Jean-Claude

Monsieur le président rappelle l'objet de la séance qui est l'élection du délégué en vue des élections sénatoriales.

Après enregistrement du ou des candidatures, il est procédé au vote.

Après dépouillement, les résultats sont les suivants :

- nombre de bulletins : 11 - bulletins blancs ou nuls 0

- suffrages exprimés : 11

- majorité absolue : 6

Ont obtenu :

- M. MASSON Jean-Claude 11 voix

M. MASSON Jean-Claude ayant obtenu la majorité absolue est proclamé élu en qualité de délégué pour les élections sénatoriales.

3) Élection des suppléants :

Les candidatures groupées enregistrées :

- Mme DARNAUZAN Christine, Mme LAROCHE Adelaïde et Mme MARMOTIN Laëtitia

Monsieur le président rappelle l'objet de la séance qui est l'élection des suppléants en vue des élections sénatoriales.

Après enregistrement du ou des candidatures groupées, il est procédé au vote.

Après dépouillement, les résultats sont les suivants :

- nombre de bulletins : 11 - bulletins blancs ou nuls : 0

- suffrages exprimés : 11

- majorité absolue : 6

Ont obtenu :

- Mme DARNAUZAN Christine: 11 Voix

- Mme LAROCHE Adelaïde: 11 Voix

- Mme MARMOTIN Laëtitia: 11 Voix

Mme DARNAUZAN Christine, Mme LAROCHE Adelaïde et Mme MARMOTIN Laëtitia, ayant obtenu la majorité absolue, sont proclamés élus en qualité de suppléants pour les élections sénatoriales.

3) Délibération désignant un représentant au sein du C.L.E.C.T (Commission Locale d'Evaluation des Charges Transférées) à la Communauté de Communes du Réolais en Sud Gironde

Le Conseil Municipal,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales (CGCT) ;

Vu le Code Général des Impôts et notamment le IV de son article 1609 nonies C ;

Vu la délibération N° DEL-2026-059 de la Communauté de Communes du Réolais en Sud Gironde du 28 mai 2026 portant création de la Commission Locale d'Evaluation des Charges Transférées (C.L.E.C.T.) et déterminant sa composition.

* * *

Considérant que la délibération N° DEL-2026-059 du Réolais en Sud Gironde susvisée prévoit que chaque commune membre dispose d'un représentant titulaire et d'un représentant suppléant au sein de la CLECT ;

Considérant que suite à l'installation du Conseil Municipal, il est nécessaire de procéder à la désignation des membres de la C.L.E.C.T. pour la nouvelle mandature ;

Considérant qu'en application de l'article L2121-21 du C.G.C.T., le Conseil Municipal peut décider à l'unanimité de ne pas procéder au scrutin secret aux nominations ou aux présentations.

* * *

Après avoir procédé à un appel à candidatures, Monsieur le Maire propose de désigner comme représentants de la commune au sein de la CLECT :

- David GAUTHIER, en qualité de représentant titulaire ;
- Adelaïde LAROCHE en qualité de représentant suppléant.

* * *

Le Conseil Municipal, sur le rapport du Maire, et après en avoir délibéré, décide à l'unanimité des membres présents ou représentés :

- De procéder à la désignation des délégués à main levée
- Désigne M. David GAUTHIER et Mme Adelaïde LAROCHE comme représentants au sein de la CLECT ;
- D'autoriser Monsieur le Maire à prendre toutes les mesures nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

4) Délibération renouvelant le contrat de Mme Arlette SUBINLOU et attribuant des heures supplémentaires de ménages

Monsieur le Maire explique que le contrat de Mme SUBINLOU est arrivé à échéance et souhaite lui renouveler son contrat en augmentant le nombre d'heures soit de 6h par mois à 12h par mois.

Le conseil municipal accepte à l'unanimité.

5) Questions diverses

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 20h30.

Pour Le Maire,

GAUTHIER David

Pour le secrétaire de séance,

LAROCHE Adelaïde